

Plan d'études Bachelor of Law à temps plein

Ce plan d'études s'applique à tous les étudiants et étudiantes qui commencent leurs études de Bachelor of Law à plein temps à partir du semestre d'automne 2023 à Fribourg.

IUR I – 1ère année d'études	63 ECTS
- Introduction au droit / Mise en œuvre du droit	12 ECTS
- Droit public I	12 ECTS
- Droit pénal I	12 ECTS
- Droit romain	9 ECTS
- Droit européen et droit international public	9 ECTS
- Droit civil I	6 ECTS
Travail propédeutique	3 ECTS
IUR II – 2ème année d'études	57 ECTS
- Droit public II	12 ECTS
- Droit pénal II	9 ECTS
- Droit civil II	9 ECTS
- Droit des obligations I	9 ECTS
- Histoire du droit	9 ECTS
- Droit fiscal	6 ECTS
Travail de proséminaire	3 ECTS
IUR III – 3ème année d'études	60 ECTS
- Droit public III	12 ECTS
- Droit des obligations II	12 ECTS
- Droit civil III	9 ECTS
- Droit économique et commercial	9 ECTS
- Droit social	9 ECTS
- Philosophie du droit	6 ECTS
Travail de proséminaire	3 ECTS
TOTAL	180 ECTS

Mentions

1. Mention « bilingue »

Il est possible d'obtenir la mention « bilingue » avec le Bachelor of Law. Celui ou celle qui désire obtenir cette mention, doit

- valider 72 crédits ECTS dans la deuxième langue d'études OU valider l'un des blocs d'examens IUR I, IUR II ou IUR III entièrement dans la deuxième langue d'études

ET

- rédiger l'un des deux travaux de proséminaire dans la deuxième langue d'études. Ce travail fait partie des 72 crédits ECTS à valider dans la deuxième langue d'études.

➔ La mention « bilingue » peut être combinée avec les mentions « droit européen » et « droit des religions ».

2. Mention « bilingue plus »

Le Bachelor of Law peut être obtenu avec la mention « bilingue plus ». Celui ou celle qui désire obtenir cette mention doit obtenir son Bachelor avec la mention « bilingue ». Pour plus d'informations se référer à la page [Bilingue plus | Centre de langues | Université de Fribourg \(unifr.ch\)](#).

3. Mention « droit européen »

Celui ou celle qui désire obtenir la mention « droit européen » avec son Bachelor of Law, doit passer avec succès les épreuves des deux cours « Droit du marché intérieur » (cours semestriel, 4 crédits ECTS) et « Introduction au droit privé européen » (cours semestriel, 4 crédits ECTS). De plus, il faut rédiger l'un des deux travaux de proséminaire dans le domaine du droit européen.

4. Mention « droit des religions »

Celui ou celle qui désire obtenir la mention « droit des religions » avec son Bachelor of Law, doit passer avec succès l'épreuve du cours « Introduction au droit des religions » (cours annuel, 8 crédits ECTS) et rédiger l'un des deux travaux de proséminaire dans le domaine du droit des religions.